

CONSEIL MUNICIPAL 04 JUILLET 2020

PROCES-VERBAL

Etaient présents les membres du conseil municipal :

Mmes et MM. les
Conseillers : KIEFFER, SPELETZ-HEIM, HELMER, GROSS,
SCHMITT A., MICHAU, HUVER, SCHWARTZ, EITEL,
TARHAN, BOUHADJERA, SCHNELL, ANTOINE,
CHRISTEN, OLIGER, CHABOUNIA, PIERROT,
GODART, GAENG, HUCHARD, AKSU, SCHMITT P.,
BERNHARDT, VOGT, NOMINE, MARTIAL, SCHMITT
C., LEICHTNAM, MAGNARD.

Absents excusés : /

Procuration : /

Assistait, en outre, Monsieur Mathieu MULLER, Directeur Général des Services.

En application du code général des collectivités territoriales (CGCT), la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gérard HUMBERT, Maire sortant.

Monsieur Gérard HUMBERT prend la parole.

« C'est avec une forte émotion que je m'adresse à vous pour cette ultime intervention de mon mandat.

Ma décision date de 2008. Je m'étais engagé à ne faire que deux mandats. Il est sage de savoir arrêter au bon moment. Le climat délétère du Pays, la stigmatisation des élites, les mensonges et les haines que véhiculent les réseaux sociaux me disent que c'est le bon moment.

Le mandat de Maire est véritablement un sacerdoce quotidien, riche de rencontres, de choix heureux et douloureux, de projets concrets et visibles. Lui seul permet à un élu d'être en prise directe avec ce que les habitants vivent, ce qu'ils ressentent et ce qu'ils n'expriment pas dans les cadres institutionnels. Certes, c'est un mandat prenant et chronophage. Mais l'expérience de mon rôle de maire a été des plus enrichissantes. J'ai accompli cette mission avec tout l'engagement qu'elle méritait. Je n'ai certainement pas été parfait, mais je puis vous assurer en toute conscience que j'ai fait de mon mieux, même s'il n'est pas aisé de satisfaire toutes les exigences et d'assumer des décisions parfois difficiles.

Ce fut un grand honneur pour moi de servir notre commune tout au long de ces deux mandatures, avec l'ensemble de mes collègues de la municipalité que je

salue et que je remercie du fond du cœur. Ils peuvent être fiers d'avoir pu réaliser l'intégralité de nos engagements.

Je tiens à témoigner ma plus profonde reconnaissance à l'ensemble du personnel, un personnel exceptionnel, fidèle et dévoué, solidaire et engagé, grâce auquel le travail n'a jamais été pesant. Ce personnel, sous l'égide des différents DGS, et plus particulièrement sous l'égide de Mathieu, que je tiens tout spécialement à remercier pour sa probité, son grand professionnalisme, son sens de la commune et ses conseils avisés, ces femmes et ces hommes ont été les maillons essentiels d'un service municipal de qualité. Je suis fier d'avoir pu les côtoyer et d'avoir pu m'enrichir auprès d'eux, et je les regrette déjà.

Merci à l'ensemble des bénévoles qui ont eu à cœur de participer à la vie de la Cité. Bitche leur doit beaucoup.

Merci enfin à ma famille, mon épouse, mes enfants et petits-enfants d'avoir accepté que je prenne sur le temps que je devrais leur consacrer pour me permettre de me consacrer à ma commune.

Voilà la roue tourne et nous devons faire en sorte que ce soit dans le bon sens. Le monde évolue et il faut s'y adapter en répondant aux besoins et aux attentes de nos administrés. Ils sont au cœur de nos préoccupations et œuvrer à leur bien être doit être la principale mission d'une équipe municipale et des services municipaux.

Je tiens tout d'abord à féliciter la nouvelle équipe municipale. Le futur de Bitche dépend d'elle. Il doit inciter les nouveaux élus à voir toujours plus loin dans les infrastructures à développer ou à créer. C'est à elle qu'il revient d'écrire la suite de l'aventure démocratique et républicaine. Tous mes vœux de réussite vous accompagnent.

La mission du futur maire représente une grande responsabilité mais elle est aussi un gage de confiance qu'il ne devra jamais oublier. Ne pas décevoir : voilà le principal objectif. On ne peut y parvenir qu'en veillant au respect de tous, en prenant en compte les besoins de chacun, mais en ayant toujours le souci de l'intérêt général. Je lui souhaite de s'épanouir pleinement dans sa fonction.

Avant de céder la place à la doyenne de cette assemblée pour qu'elle procède à l'élection du nouveau maire, permettez-moi de vous faire lecture d'un des plus célèbres poèmes de Rudyard Kipling, qui idéalise la vision d'un être humain qui cherche sa complétude, qui nous rappelle que nous ne sommes pas infailibles, qui nous ramène à une certaine humilité, un appel à concrétiser tous nos désirs

et toutes nos espérances tout en restant dans la dignité, véritable profession de foi humaniste.

*Si tu peux voir détruit l'ouvrage de ta vie
Et sans dire un seul mot te mettre à rebâtir,
Ou perdre en un seul coup le gain de cent parties
Sans un geste et sans un soupir ;
Si tu peux être amant sans être fou d'amour,
Si tu peux être fort sans cesser d'être tendre,
Et, te sentant haï, sans haïr à ton tour,
Pourtant lutter et te défendre ;
Si tu peux supporter d'entendre tes paroles
Travesties par des gueux pour exciter des sots,
Et d'entendre mentir sur toi leurs bouches folles
Sans mentir toi-même d'un mot ;
Si tu peux rester digne en étant populaire,
Si tu peux rester peuple en conseillant les rois,
Et si tu peux aimer tous tes amis en frère,
Sans qu'aucun d'eux soit tout pour toi ;
Si tu sais méditer, observer et connaître,
Sans jamais devenir sceptique ou destructeur,
Rêver, mais sans laisser ton rêve être ton maître,
Penser sans n'être qu'un penseur ;
Si tu peux être dur sans jamais être en rage,
Si tu peux être brave et jamais imprudent,
Si tu sais être bon, si tu sais être sage,
Sans être moral ni pédant ;
Si tu peux rencontrer Triomphe après Défaite
Et recevoir ces deux menteurs d'un même front,
Si tu peux conserver ton courage et ta tête
Quand tous les autres les perdront,
Alors les Rois, les Dieux, la Chance et la Victoire
Seront à tout jamais tes esclaves soumis,
Et, ce qui vaut mieux que les Rois et la Gloire
Tu seras un homme, mon fils*

Et je rajouterais : « Vous toutes et vous tous, soyez des Hommes » ».

Point n° 1. Installation du nouveau Conseil Municipal

Monsieur HUMBERT procède à l'appel nominal des conseillers municipaux nouvellement élus :

Benoit KIEFFER
Lisiane SPELETZ HEIM
Jacques HELMER
Cindy GROSS
Alain SCHMITT
Mélanie MICHAU
François HUVER
Cathy SCHWARTZ
Jean-Paul EITEL
Sibel TARHAN
Stava BOUHADJERA
Véronique SCHNELL
William ANTOINE
Marie Madeleine CHRISTEN
Joël OLIGER
Zakia CHABOUNIA
John PIERROT
Virginie GODART
Dorian GAENG
Sabine HUCHARD
Murat AKSU
Patricia SCHMITT
Charles BERNHARDT
Francis VOGT
Josiane NOMINE
Michel MARTIAL
Christiane SCHMITT
Pascal LEICHTNAM
Erika MAGNARD

et les déclare installés dans leurs fonctions.

A l'issue de cette installation, le doyen de l'Assemblée est chargé de présider la séance conformément à l'article L.2122-8 du CGCT.

Monsieur Gérard HUMBERT demande donc à Madame Marie Madeleine CHRISTEN, doyenne de cette assemblée, de bien vouloir accepter la présidence de cette séance concernant les points relatifs à la désignation du secrétaire de séance et à l'élection du Maire de la Ville de Bitche.

Point n° 2. Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2541-6 du CGCT, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Madame Marie-Madeleine CHRISTEN, présidente de la séance, propose de désigner Madame Sibel TARHAN, benjamine de l'assemblée, secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de désigner Madame Sibel TARHAN secrétaire de séance.

Point n° 3. Élection du Maire

Conformément à l'article L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil municipal présent à la séance.

En application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

L'article L. 2122-10 du CGCT précise que « Le maire et les adjoints sont élus pour la même durée que le conseil municipal ».

Le Président de séance procède à l'appel de candidature et enregistre la candidature suivante :

- Monsieur Benoit KIEFFER

Le Conseil Municipal désigne deux assesseurs :

- Dorian GAENG
- Virginie GODART

Le président de séance invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire.

Il est procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires. Chaque conseiller mentionne sur le bulletin les nom et prénom du candidat choisi et introduit son bulletin de vote dans l'urne à l'appel de son nom.

A l'issue du dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de conseillers présents	29
Nombre de votants (enveloppes déposées)	29
Nombre de suffrages blancs	5
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	24
Majorité absolue	13

Monsieur Benoit KIEFFER a obtenu 24 voix.

Monsieur Benoit KIEFFER est proclamé Maire et immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur le Maire demande une minute de silence pour toutes les victimes de la Covid-19 puis prend la parole :

*« Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,
Mes chers concitoyens,*

C'est pour moi un très grand honneur de porter cette écharpe et de m'adresser à vous pour la 1ère fois, dans ma fonction de maire.

Je voudrais remercier le conseil municipal, vous remercier, chers collègues, pour la confiance que vous venez de m'accorder.

C'est une très grande responsabilité qui m'est donnée. J'en mesure la charge, la tâche est immense, mais j'exercerai la fonction, en mesurant l'ampleur des enjeux pour notre Ville et des attentes de nos concitoyens.

Ce conseil est l'émanation d'un processus démocratique. Je remercie particulièrement nos électeurs. Je salue de la même manière, toutes les Bitchoises et tous les Bitchois qui se sont déplacés aux urnes les 15 mars et 28 juin derniers qui ont exprimé leur choix. Mais je serai le maire de toutes les Bitchoises et de tous les Bitchois.

Je tiens à saluer Monsieur Gérard HUMBERT, à lui exprimer - comme à l'ensemble des précédents conseillers municipaux - toute ma reconnaissance pour s'être mis pendant 12 années, au service de notre Ville. Je retiendrai ses encouragements et l'avertissement « que la vie municipale n'est pas toujours un long fleuve tranquille. »

Je remercie vivement et avec émotion, chaque membre de mon équipe. Celles et ceux qui siègent dès à présent, mais aussi celles et ceux qui ont contribué à notre

réussite et qui continueront à nous accompagner. Une équipe engagée, une somme de richesses, de compétences reconnues, une équipe qui a le souci des autres et le sens des responsabilités. Une équipe dont je veux dire tout simplement, à quel point, je suis fier d'elle.

C'est un moment fort que nous vivons. Un moment qui clos une campagne longue et atypique, mais aussi un moment qui ouvre une nouvelle page de l'histoire bitchoise remplie d'espoirs.

Soyons à la hauteur de nos engagements, portons ensemble un projet d'avenir pour notre Ville et faisons du développement de notre cité et du bien-être de nos concitoyens non seulement une obligation de moyens, mais également une obligation de résultat.

Il s'agira pour nous d'optimiser toutes nos ressources et de mettre à profit toutes nos compétences pour atteindre la réalisation des objectifs que nous nous sommes fixés.

Dans un contexte social et économique qui s'avère incertain, nous devons nous montrer solidaires et réactifs afin de surmonter toutes les difficultés que nous pourrions rencontrer au cours de notre mandat.

A cet égard, je tiens à rappeler nos engagements :

- redonner de l'attractivité à notre ville,*
- doter nos écoles des moyens suffisants pour la réussite scolaire,*
- faire de notre ville une ville solidaire,*
- gérer nos finances avec rigueur,*
- veiller à l'égal accès à des services publics de qualité,*
- améliorer notre cadre de vie et faire de notre ville une ville éco-citoyenne et éco-responsable,*
- renforcer le soutien à nos associations,*
- et favoriser la vie démocratique et la participation citoyenne.*

Je tiens aussi à rappeler nos priorités :

- renforcer notre médecine de ville et veiller au maintien et au développement de notre hôpital de proximité,*
- faire de BITCHE un pôle économique et touristique,*
- réhabiliter nos friches,*
- compléter et diversifier l'offre de logement pour nos aînés,*
- intéresser et impliquer notre jeunesse,*
- rendre à BITCHE sa juste place au cœur du PAYS DE BITCHE en participant avec force, avec les autres communes et leurs élus, à une*

dynamique territoriale économique, touristique et culturelle partagée et en contribuant au désenclavement de notre territoire.

Je me fais fort d'être à l'écoute de tous nos concitoyens ainsi que de l'ensemble des acteurs économiques, associatifs et institutionnels au travers d'un dialogue constructif.

Je m'adresse aussi, dès à présent, à l'ensemble des agents communaux. Le principe de notre administration est celui de la continuité républicaine. Je sais que je pourrai compter sur leur dévouement, leur professionnalisme et leur expérience. Je serai fier, avec toute mon équipe, de pouvoir travailler, avec leur concours, dans le respect des prérogatives et des compétences de chacun.

Je me tourne enfin vers les membres de l'opposition. Et je voudrai leur dire que je serai attentif à leurs propositions, mais que je veillerai aussi à leurs oppositions.

Nous ne sommes désormais plus en campagne. Mon souhait est donc que nos débats et nos échanges soient constructifs et enrichis positivement de perceptions parfois différentes et que nous travaillions ensemble dans l'intérêt de la collectivité.

Nous devons tous être conscients de notre statut d'élu et des missions qui nous sont confiées. Nous devons porter dignement les couleurs de notre chère Ville de BITCHE et les valeurs de la République !

Chers collègues, chers concitoyens, si le 4 juillet rime, aux Etats-Unis, avec Jour de l'Indépendance, ce 4 juillet 2020 marque pour moi, à cet instant, le début d'un lien fort avec vous, le début de l'exercice du plus beau des mandats, celui de la proximité.

Pour clore mes propos, permettez-moi d'exprimer deux pensées.

La première, en ces temps où les relations sociales peuvent parfois être vives quand certains tentent de marquer des différences, s'il y en avait, pour Severiano de Heredia, premier et seul maire noir de Paris, défenseur de l'instruction laïque et gratuite, féministe, soucieux de l'environnement, adepte de la voiture électrique et de la culture pour tous.

La seconde pensée, va à ma famille, à mes parents, particulièrement en ce jour pour ma mère et pour mon frère.

Je vous remercie pour votre attention.

VIVE BITCHE »

Point n° 4. Fixation du nombre des adjoints

En application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint au Maire et au maximum d'un nombre d'adjoints au Maire correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil municipal, soit huit adjoints au Maire au maximum.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le nombre d'adjoints au maire à huit.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, moins une abstention (Josiane NOMINE), de fixer le nombre d'adjoints au maire à huit.

Point n° 5. Élection des adjoints

En application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales, les adjoints au Maire sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil municipal. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si après deux tours de scrutin aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Monsieur le Maire invite les candidats aux fonctions d'adjoints au Maire à déposer leur liste.

La liste suivante est enregistrée :

Liste « SPELETZ-HEIM Lisiane »

- SPELETZ – HEIM Lisiane
- SCHMITT Alain
- CHRISTEN Marie-Madeleine
- EITEL Jean Paul
- MICHAU Mélanie
- OLIGER Joël
- SCHNELL Véronique
- ANTOINE William

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des adjoints au Maire.

Il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

A l'issue du dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de conseillers présents	29
Nombre de votants (enveloppes déposées)	29
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	2
Nombre de suffrages blancs	3
Nombre de suffrages exprimés	24
Majorité absolue	13

La liste « SPELETZ-HEIM Lisiane » a obtenu 24 voix.

Les candidats suivants sont élus, proclamés adjoints au maire et immédiatement installés dans leur fonction :

Liste des Adjoints	
1 ^{er} Adjointe	SPELETZ – HEIM Lisiane
2 ^{ème} Adjoint	SCHMITT Alain
3 ^{ème} Adjointe	CHRISTEN Marie-Madeleine
4 ^{ème} Adjoint	EITEL Jean Paul
5 ^{ème} Adjointe	MICHAU Mélanie
6 ^{ème} Adjoint	OLIGER Joël
7 ^{ème} Adjointe	SCHNELL Véronique
8 ^{ème} Adjoint	ANTOINE William

Point n° 6. Lecture de la charte de l' élu local

L'article 2-2 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat prévoit que « lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le maire donne lecture de la charte de l' élu local prévue à l'article L. 1111-1-1 du CGCT ».

Il procède à la lecture de la charte de l' élu local.

« Charte de l' élu local

« 1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

« 2. Dans l' exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l' exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

« 3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d' intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l' organe délibérant dont il est membre, l' élu local s' engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

« 4. L' élu local s' engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l' exercice de son mandat ou de ses fonctions à d' autres fins.

« 5. Dans l' exercice de ses fonctions, l' élu local s' abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

« 6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l' organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

« 7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l' ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. » ;

Le Conseil Municipal prend acte de la lecture de la charte de l' élu local.

L' ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 11h05.

La secrétaire de séance
Sibel TAHRAN